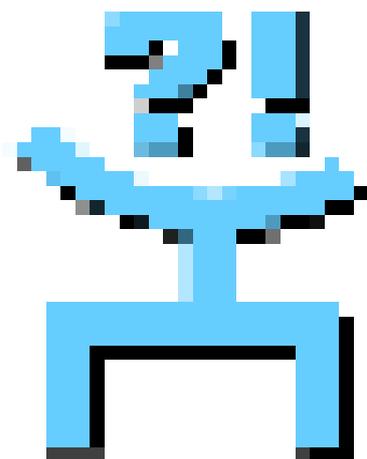


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5784>



Classe Exceptionnelle

- SNES académique de Dijon - Informations professionnelles -



Publication date: lundi 6 mai 2019

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Classe Exceptionnelle

La campagne pour l'accès à la Classe Exceptionnelle 2019 est en cours. Les dossiers doivent être constitués pour le premier vivier entre le 29 avril et le 17 mai.

Pour le second vivier, il n'est pas nécessaire de candidater, mais comme pour le premier vivier, il peut être utile de réactualiser votre CV sur I-prof.

Le rectorat a fait paraître deux circulaires explicatives :

| | |
|---|---|
| https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg Circulaire rectorales Classe Exceptionnelle 2019 (Corps des agrégés) | https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg Circulaire rectorales Classe Exceptionnelle 2019 (Corps des Certifiés, CPE et PsyEN) |
|---|---|

Les règles ont été publiées par le ministère au BO :

| | |
|--|---|
| Note de Service (Corps de Agrégés) | Note de Service (Corps Certifiés, CPE et PsyEN) |
|--|---|